

REGLEMENT

CHAMPIONNAT DES ARDENNES (Division 2)

2023 2024

Article 1 : Le Comité Départemental 08 de la Fédération Française des Échecs (F.F.E.) délègue au club « Bayard Monge Echecs » de Charleville Mézières, l'organisation de son championnat départemental de parties longues accordant le titre de Champion Départemental des -1400, qui se déroule du dimanche 19/11/2023 au dimanche 26/05/2024 à la Maison André Dhôtel, 88, rue Albert Poulain 08000 Charleville-Mézières. Ce tournoi est ouvert à tout joueur licencié A à la F.F.E. pour la saison en cours et possédant un classement strictement inférieur à 1400.

Article 2 : Les règles du jeu sont celles de la Fédération Internationale des Échecs (F.I.D.E.) applicables à partir du 1er janvier 2023. Les règles d'appariements: 7 rondes, appariements au système suisse intégral ; l'arbitre est assisté par le logiciel PAPI 3.3.7 homologué par la F.F.E. Les joueurs sont appariés en fonction de leur classement Elo F.I.D.E. ou National d'octobre 2023. Les joueurs doivent - soit figurer sur le site fédéral (<http://www.echecs.asso.fr/>) comme titulaires de la licence A. - soit régler sur place le montant de la licence A auprès de l'organisateur au plus tard 30 minutes avant l'appariement. Seuls les participants s'étant acquittés du montant de l'inscription auprès de l'organisateur seront appariés, conformément aux règles des compétitions de la F.I.D.E. ; dans le cas contraire, ils pourront être intégrés s'ils se présentent 30 minutes avant l'appariement d'une autre ronde (Chapitre C Retardataires p.192 LA)

Article 3 : Le championnat se déroule à la cadence de 50 minutes plus 10 secondes par coup pour chaque joueur. Match en aller retour.

Article 4 : Déroulement du pointage le dimanche 19/11/2023 de 13 h 30 à 13 h 45.

Ronde 1 : Dimanche 19 novembre 2023 à 14 h 00

Ronde 2 : Dimanche 10 décembre 2023 à 14h00

Ronde 3 : Dimanche 21 janvier 2024 à 14 h 00

Ronde 4 : Dimanche 04 février 2024 à 14 h 00

Ronde 5 : Dimanche 07 avril 2024 à 14 h 00

Ronde 6 : Dimanche 05 mai 2024 à 14 h 00

Ronde 7 : Dimanche 26 mai 2024 à 14 h 00

Les reports sont possibles sauf pour les rondes 1 et 7. Dans le cas du report la partie doit être jouée au plus tard une semaine avant la ronde suivante.

Remise des prix : Dimanche 26 mai 2024 à 18 h 00 à l'issue de la dernière partie jouée.

Article 5 Droits d'inscription Adultes: 10 € et Jeunes : 5 € Répartition des prix, en cas d'ex-aequo, les prix sont intégralement partagés entre les joueurs concernés. Les prix inférieurs à 5 € ne sont pas distribués. Prix aux trois premiers, prix spéciaux Ardennes, et prix par catégories. 100 % des inscriptions reversés en prix. La liste complète des prix sera affichée dans la salle du tournoi après la deuxième ronde. Les joueurs recevront le prix le plus élevé auquel ils peuvent prétendre, le Comité08 étant seul décideur en cas d'égalité de prix. Ne pourront recevoir un prix que les joueurs présents ou représentés à la remise des prix.

Article 6 Les joueurs sont classés par le nombre de points obtenus (victoire : 1 point, partie nulle : 0,5 point) En cas d'égalité, les joueurs sont départagés par le Buchholz intégral, éventuellement le Buchholz tronqué puis la performance.

Article 7 Forfaits : tout joueur apparié qui n'aura pas joué son premier coup dans un délai maximum de 30 min (trente minutes) après le début de la ronde en cours sera considéré comme forfait. Il sera retiré du tournoi sauf s'il se présente à l'arbitre et fournit une explication recevable.

Article 8 A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) apporte les 2 originaux des feuilles de partie à la table d'arbitrage. Les joueurs doivent ranger les pièces sur l'échiquier et éteindre la pendule.

Article 9 Nullité par accord mutuel Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la F.F.E. et le code de l'éthique de la F.I.D.E. Une proposition de nullité ne peut intervenir qu'après le 25e coup.

Article 10 Conduite des joueurs à l'arrivée devant leur échiquier, les joueurs se placent du côté désigné par la feuille d'appariement, vérifient la position des pièces et l'affichage des pendules. Une tenue et une attitude correcte sont exigées de la part des joueurs. L'utilisation d'appareils de communication ou de notes manuscrites, sous quelque forme que ce soit, est interdite durant la partie et conduit à sa perte immédiate, à minima. Les conversations sont interdites dans l'aire de jeu. Les décisions de l'arbitre sont sans appel durant le tournoi, pour des raisons pratiques. En cas de désaccord, si un joueur souhaite émettre une observation, l'arbitre peut consulter rapidement ses collègues avant de statuer définitivement. En cas de nouveau désaccord, le joueur pourra rédiger un rapport circonstancié de plainte ; celle-ci sera jointe au rapport du tournoi, pourra influencer sur le résultat de la partie (classement Elo) mais pas sur le classement du tournoi. Tous les participants s'engagent à respecter ce règlement intérieur, ainsi que la Charte du joueur d'échecs. Le cas échéant, l'arbitre s'inspirera de l'échelle de sanctions allant du simple avertissement à l'exclusion du tournoi, telle qu'elle est prévue dans les règlements de la Fédération Française des Échecs. Conduite des spectateurs Tout joueur ayant terminé sa partie devient spectateur. Les spectateurs sont autorisés à circuler dans l'aire de jeu, s'ils respectent les joueurs : silence, pas de mouvement brusque, éviter de se placer directement dans le champ de vision ou de s'appuyer sur les tables de jeu ...

Article 11 Le club « Bayard Monge Echecs » et le CDJE08 se réservent le droit de publier sur leur site internet toute photo relative au tournoi. Toute personne ne souhaitant pas voir son image figurer sur le site internet du club devra prévenir les organisateurs avant le tournoi

Article 12 Les arbitres sont : arbitre principal : FLAMANT Jacky (Arbitre Elite), arbitre adjoint NOIZET Régis. (Arbitre open 1)

Article 13 Ce présent règlement est rédigé par Régis NOIZET, arbitre Adjoint et Jean Robert DELMONT, Représentant du club organisateur BME.

L'Arbitre Adjoint

Régis Noizet

L'Organisateur

Jean Robert Delmont